

Bulletin d'inscription Troc-Puces du DIMANCHE 02 JUIN 2024

à retourner à :

Kuzul Skoazell Diwan Konk Kerne (comité de soutien Diwan de Concarneau) - Troc et puces - Michel ANDRO

24 chemin de Pendreau

Contacts : Michel

06 06 41 05 31

29900 CONCARNEAU

michandro@orange.fr

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire dûment complété du bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné du règlement qui confirmera votre réservation (il ne vous sera pas renvoyé de courrier). Joindre obligatoirement une copie de votre pièce d'identité ou pour les commerçants une copie de votre rcs.

Partie à garder



-----Partie

à

découper-----

TROC-PUCES - DIMANCHE 02 JUIN 2024

parking LECLERC CONCARNEAU

Nom – Prénom + Tél :

E-mail :

Né(e) le : à (ville et département)

Adresse :

Professionnel

Particulier

Association

N° carte d'identité : Délivrée le :à :

Ou n° permis de conduire : Délivré le :à :

N° registre du commerce (pour les professionnels) :

Pour les particuliers Je, soussigné, déclare sur l'honneur n'avoir pas participé à plus d'une autre manifestation de même nature au cours de l'année civile, que les objets exposés, mobiliers ou autre, usagés ou neufs, destinés à la mise en vente ou à échanger sont ma propriété, que les dits objets n'ont pas été achetés récemment dans le but d'être revendus.

Je désire louer place(s) de parking avec table(s) à 13 € €

Je désire louer place(s) de parking sans table à 9 € €

Obligation de louer 2 places de parking au minimum

Ci-joint chèque de..... € à l'ordre de Kuzul Skoazell Diwan Konk Kerne

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à leSignature :

Règlement

- 1 – Cette manifestation s'adresse aux négociants inscrits au registre du commerce dans les conditions de la législation en vigueur, aux collectionneurs et aux particuliers dans le but de promouvoir l'esprit de collection et de favoriser les contacts et transactions entre collectionneurs.
- 2 – Seront déclarées exposants les personnes physiques ou morales ainsi que les associations régies par la loi de 1901 et dont le bulletin d'inscription dûment complété sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement.
- 3 – Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité indiquée lors de l'inscription.
- 4 – L'organisation se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.
- 5 – Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.
- 6 – Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus.
- 7 – En cas d'annulation imprévue, l'organisation s'engage à rembourser 75% des sommes versées pour réservation. Néanmoins, d'éventuelles conditions climatiques difficiles ne pourront être prises en compte et n'occasionneront aucun remboursement.
- 8 – La mise en place pourra être effectuée à partir de 7h du matin. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 9h00 et ne remballeront qu'à partir de 18h00.
- 9 – La réservation ne sera effective qu'à réception du règlement.
- 10 – La vente ou le don d'animaux vivants sera strictement interdit.
- 11 – L'association se réserve le droit de retourner les chèques et mandats lorsque le nombre de places sera atteint.
- 12 – RESPECT DES CONSIGNES COVID 19
- 13 – Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement après utilisation.
- 14 – L'organisation se réserve la vente des produits alimentaires.
- 15 - L'organisation se réserve le droit de disposer de l'emplacement de tout exposant arrivé après 9h00 et de garder la totalité de son règlement si ce dernier n'a pas prévenu l'association avant le 02 juin 2024